



**Conseil Économique
et Social**

Distr.
GÉNÉRALE

CES/2001/2
2 avril 2001

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

COMMISSION DE STATISTIQUE et COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE
CONFÉRENCE DES STATISTICIENS EUROPÉENS

Quarante-neuvième réunion plénière
(Genève, 11-13 juin 2001)

**Commission de statistique de l'ONU : Trente-deuxième session,
New York, 6-9 mars 2001**

Incidences sur les travaux de la Conférence des statisticiens européens

Note du secrétariat

1. Il est d'usage que, lors de sa réunion plénière, la Conférence des statisticiens européens soit saisie d'un rapport succinct sur les principaux résultats de la plus récente session de la Commission de statistique. Comme celle-ci est l'un des organes dont relève la Conférence, cette dernière a toujours accordé beaucoup d'attention aux délibérations et aux préoccupations de cette instance, qui joue un rôle fondamental dans la communauté statistique internationale. La trente-deuxième session de la Commission de statistique s'est tenue à New York, du 6 au 9 mars 2001. Elle a été présidée par M. S. Kawasaki, délégué du Japon, et les Vice-Présidents ont été MM. D. Trewin (Australie), G. Charumbira (Bostwana) et G. Moncada (Pérou).
2. On trouvera ci-après un rapport succinct sur les principales conclusions de la session, établi par la Division de statistique de l'ONU. Ensuite, le document présente des points qui devraient retenir plus particulièrement l'attention de la Conférence et indique certaines incidences éventuelles de la session sur le programme de travail de la Conférence.
3. Mesures à prendre par la Conférence : Il est demandé à la Conférence de prendre note du rapport de la trente-deuxième session de la Commission de statistique, d'examiner ses incidences sur son programme de travail et d'indiquer les questions que le Bureau devrait suivre et analyser

de façon plus approfondie, notamment en ce qui concerne les ressources nécessaires et les aménagements à apporter au programme, c'est-à-dire la désignation des activités qu'il faudrait réduire et des activités nouvelles à entreprendre.

- **RAPPORT SUCCINCT**

4. À sa trente-deuxième session, la Commission de statistique a adopté le projet de Manuel des statistiques du commerce international des services qui avait été établi par l'Équipe spéciale interinstitutions des statistiques du commerce international des services, et a recommandé que l'Équipe spéciale poursuive ses travaux, en les axant sur le projet de manuel sur la collecte de données destiné aux utilisateurs.

5. En ce qui concerne la coordination des indicateurs du développement, dans le contexte de la suite à donner aux conférences et aux sommets des Nations Unies, notamment dans le domaine du renforcement des capacités, la Commission :

- A accepté l'invitation du Conseil économique et social à servir de centre de coordination intergouvernemental pour l'examen des indicateurs de conférence et s'est félicitée d'avoir ainsi la possibilité de mettre ses compétences techniques au service du débat qui porte actuellement sur les indicateurs;
- A approuvé le programme de travail proposé par la Division de statistique de l'ONU pour mettre en œuvre la résolution 2000/27 du Conseil économique et social, tel qu'il est décrit dans l'annexe 2 du document E/CN.3/2001/16, et en particulier la constitution d'un groupe consultatif des Amis du Président sur les indicateurs, dont les membres seront désignés par le Président de la Commission de statistique et qui sera chargé de valider sur le plan technique les indicateurs de conférence, d'élaborer des recommandations relatives à une liste restreinte d'indicateurs et de formuler des propositions concernant un mécanisme d'examen des indicateurs futurs sous l'angle statistique; et
- A indiqué qu'elle doutait qu'un ensemble limité unique d'indicateurs puisse répondre aux divers besoins nationaux, régionaux et sectoriels spécialisés et a souligné la nécessité de faire preuve de souplesse.

6. La Commission a examiné les travaux que des groupes de pays et des organisations internationales mènent actuellement dans divers domaines des statistiques économiques, sociales et environnementales. En particulier, la Commission :

a) A approuvé le programme de statistiques sur les établissements humains décrit dans le rapport du Centre des Nations Unies pour les établissements humains (CNUEH), y compris le cycle quinquennal de collecte et de diffusion de données, et a encouragé le CNUEH à organiser, en consultation avec la Division de statistique de l'ONU, une réunion d'experts afin d'évaluer les méthodologies existantes, les instruments utilisés pour la collecte et la diffusion des données, ainsi que les concepts et les sources de statistiques urbaines;

b) S'est félicitée des initiatives prises par la Division de statistique de l'ONU concernant la mesure du travail rémunéré et non rémunéré, et en particulier de la préparation d'un guide pour

l'établissement de statistiques sur les budgets-temps et la mesure du travail rémunéré et non rémunéré, ainsi que du site Internet consacré aux enquêtes sur les budgets-temps, et a approuvé les grandes lignes du guide, sous réserve des suggestions formulées par la Commission;

c) A approuvé la nouvelle approche mise au point par le Groupe de travail intersecrétariats sur la comptabilité nationale pour évaluer la mesure dans laquelle le système de comptabilité nationale 1993 a été mis en œuvre;

d) S'est félicitée des progrès accomplis dans les domaines des statistiques sur le revenu des ménages, des statistiques sur le stock de capital, des statistiques des prix, des statistiques sociales et du supplément du compte satellite du tourisme relatif aux statistiques du travail, et a donné des orientations précises dans plusieurs de ces domaines, notamment en ce qui concerne la présentation du Manuel de l'Organisation internationale du Travail sur les indices des prix à la consommation, le processus et le calendrier de la révision du Système de comptabilité économique et environnementale intégrée, les buts à court et à long terme du Groupe de Sienna sur les statistiques sociales et l'orientation des travaux de l'OIT sur le système de comptabilité du travail;

e) A réaffirmé qu'elle soutenait un Programme de comparaison internationale crédible et s'est félicitée des efforts accomplis par la Banque mondiale pour élaborer une proposition de projet de Programme mondial, et a réitéré ses préoccupations concernant l'obtention des fonds nécessaires au succès du Programme.

7. La Commission a approuvé le projet de programme de travail et de calendrier relatif à l'actualisation de la classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activité économique et de la classification centrale de produits d'ici 2002 et à la planification de leur révision d'ici 2007, a souligné qu'il importait de parvenir à une convergence des principales activités de classification pour 2007 et a formulé des orientations précises pour les travaux du Groupe d'experts sur les classifications économiques et sociales internationales.

8. La Commission s'est félicitée de l'état d'avancement du Manuel d'organisation statistique et a souligné que ce dernier devrait être applicable à toutes les régions et à tous les niveaux de développement statistique.

9. La Commission a pris note des progrès accomplis par la Division de statistique de l'ONU en ce qui concerne trois sites Web, qui portent respectivement sur i) la présentation globale des travaux des organisations internationales dans le domaine de la méthodologie statistique, ii) les bonnes pratiques dans le domaine des statistiques officielles et iii) la base de données commune pour les statistiques mondiales du Système d'information économique et sociale de l'ONU (UNESIS).

10. La Commission a indiqué qu'elle appréciait au plus haut point le rapport des Amis du Président intitulé "Une évaluation des critiques d'ordre statistique formulée au sujet du *Rapport mondial sur le développement humain 1999*", qu'elle a jugé complet, équilibré et équitable, et a exprimé sa gratitude pour la réponse du Bureau chargé d'établir le *Rapport mondial sur le développement humain*, dans laquelle le Bureau a fait état d'un certain nombre d'évolutions positives concernant les aspects statistiques du *Rapport mondial sur le développement humain*.

11. Pour ce qui est des travaux futurs de la Division de statistique de l'ONU, la Commission a approuvé la proposition de projet de programme de travail pour l'exercice biennal 2002-2003, les priorités proposées par le Directeur de la Division et la liste des réunions de groupes d'experts et d'ateliers que la Division doit mettre sur pied en 2001. La Commission a pris note des activités entreprises et prévues dans le cadre du Compte pour le développement et de la nouvelle initiative de renforcement des capacités en matière d'enquêtes sur les ménages, en particulier en Afrique.

12. En ce qui concerne d'une manière générale la coordination et l'intégration, la Commission a réaffirmé i) que les organismes statistiques internationaux devraient accorder l'attention voulue à la coordination et à l'intégration de leurs travaux; ii) que le "programme intégré" de la Commission économique pour l'Europe, de l'Organisation de coopération et de développement économiques et de l'Office statistique des Communautés européennes, et la présentation intégrée des travaux des organisations internationales dans le domaine des méthodologies statistiques constituaient des outils importants pour la coordination et l'intégration; et iii) qu'il convenait de procéder à des examens des éléments du programme relatifs à certains domaines statistiques.

13. La Commission a passé en revue les suites données aux conclusions concertées du débat de haut niveau du Conseil économique et social et au débat que ce dernier avait consacré aux questions de coordination, ainsi qu'à ses résolutions de 2000, et a estimé que les mesures prises étaient conformes aux demandes du Conseil et en harmonie avec les travaux entrepris et planifiés dans ce domaine par la Commission de statistique et la Division de statistique de l'ONU.

14. La Commission a pris note des programmes statistiques en cours relatifs à certaines années spéciales et à des célébrations des Nations Unies, et des activités des autres commissions techniques qui intéressent les travaux de la Commission de statistique.

15. La Commission, rappelant la décision du Conseil économique et social 2001/228 du 26 juillet 2000, a approuvé les éclaircissements contenus dans le document E/CN.3/2001/CRP.3, qu'elle a jugés suffisants et satisfaisants, et a décidé de le faire savoir au Conseil.

16. Le dernier point du présent rapport succinct appelle certaines explications. Lorsque, lors de sa session de fond de 2000, le Conseil économique et social a examiné le rapport sur les travaux de la session de mars 2000 de la Commission de statistique, l'observateur d'un pays a soulevé, au nom du Groupe des 77 et de la Chine, des questions de procédure concernant la partie du rapport traitant de l'exactitude des statistiques dans le *Rapport mondial sur le développement humain*. Le Conseil a prié la Commission de fournir des éclaircissements sur les questions soulevées, ce que cette dernière a fait à sa session de mars 2001, en approuvant le rapport présenté par le secrétariat.

II. INCIDENCES SUR LES TRAVAUX DE LA CONFÉRENCE

17. Les questions examinées et les accords conclus lors de la session de la Commission de statistique revêtent une importance extrême pour la Conférence. On trouvera ci-après quelques observations concernant les incidences éventuelles de cette session sur les activités de la Conférence et son programme de travail.

Indicateurs

18. La Commission de statistique a accepté l'invitation du Conseil économique et social à servir de centre de coordination intergouvernemental pour l'examen des indicateurs à utiliser aux fins des buts et des objectifs fixés lors de diverses conférences et manifestations des Nations Unies. Au cours de la discussion, l'attention a été attirée sur le fait que, dans les propositions et recommandations que la Commission de statistique élaborerait, il serait nécessaire que le point de vue des commissions régionales soit dûment pris en compte. En ce qui concerne plus particulièrement la CEE, il conviendra de prendre en considération les exigences spécifiques applicables à des indicateurs et à des données valables pour les pays en transition. Pour la mise en œuvre des engagements pris lors des grandes conférences des Nations Unies, les commissions régionales jouent un rôle sans cesse plus important. Dans ce contexte, ces dernières demandent de plus en plus des données utilisables aux fins de l'établissement d'indicateurs et une action de renforcement des capacités statistiques. La Conférence devrait discuter de la façon dont elle peut contribuer, en coopération avec la Commission de statistique, à l'accomplissement de travaux statistiques relatifs aux indicateurs dont le Conseil économique et social a demandé l'établissement, et à l'examen de leur validité du point de vue statistique. Dans le même ordre d'idées, il convient de déterminer comment la Conférence peut aider les pays membres de la CEE, et en particulier les bureaux de statistique des pays en transition, à se doter des capacités statistiques nécessaires pour que les États membres puissent tenir les engagements pris au niveau international, suivre les mesures prises à cet effet et communiquer des informations sur celles-ci. Les organisations internationales et supranationales ayant des activités dans la région, telles qu'Eurostat et l'OCDE, ont accumulé une expérience considérable de la conception d'indicateurs et de leur utilisation aux fins de la politique des pouvoirs publics, notamment en ce qui concerne des indicateurs sociaux et des indicateurs du développement durable. La CEE se penchera sur les indicateurs du développement durable lors de la prochaine réunion du Groupe de travail sur les statistiques de l'environnement, qui aura lieu en octobre à Ottawa et au cours de laquelle les participants examineront aussi les relations existant entre les indicateurs sanitaires et environnementaux. La Division de statistique de la CEE participe pleinement à la préparation de la Conférence "Rio + 10" des Nations Unies de 2002, dans laquelle la CEE joue un rôle important (voir document d'information). Il convient de discuter de la mesure dans laquelle des listes d'indicateurs mondiaux sont appropriés ou suffisants eu égard aux préoccupations propres aux pays de la CEE et de la mesure dans laquelle les enseignements tirés par la CEE des activités qu'elle a menées pour se conformer aux exigences liées aux indicateurs adoptés par l'ONU au niveau mondial présentent un intérêt pour d'autres régions et la Commission de statistique.

19. Mesures à prendre par la Conférence : La Conférence souhaitera peut-être demander au Bureau d'examiner la façon dont elle devrait compléter et soutenir les travaux entrepris par la Commission de statistique dans le domaine des indicateurs de conférence, et de définir les initiatives qu'elle devrait prendre de son propre chef pour répondre aux demandes de plus en plus nombreuses des pays membres de la CEE en matière d'indicateurs et de systèmes de surveillance.

Statistiques sur les établissements humains

20. La Commission de statistique a approuvé le programme de statistiques concernant les établissements humains et la proposition de constituer un groupe d'experts sur les statistiques

relatives aux établissements humains. La Division de statistique de la CEE a coopéré avec la Division de l'environnement et de l'habitat pour l'exécution du programme de travail de la CEE dans le domaine des établissements humains, notamment en fournissant des services au Comité des établissements humains, qui est l'un des organes subsidiaires principaux de la CEE. Cela a consisté à collecter, auprès des États membres, des données sur les établissements humains, le logement et les questions urbaines, et à publier des bulletins de statistique. Il convient de déterminer si ces activités menées au niveau régional sont en harmonie, bien coordonnées et dûment intégrées avec celles qui se déroulent au niveau mondial, notamment en ce qui concerne la collecte et la diffusion de données, le suivi et l'établissement de rapports. Dans ce contexte, il faudrait déterminer dans quelle mesure les besoins des pays de la CEE, en particulier de ceux dont l'économie est en transition, sont pris en compte dans les activités mondiales, dans le prolongement de la Conférence Habitat II et en vue de la préparation de la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le Programme pour l'habitat, qui aura lieu en 2001.

21. Mesures à prendre par la Conférence : La Conférence souhaitera peut-être demander au Bureau d'examiner l'état actuel de la collaboration entre elle-même et le Comité des établissements humains, les travaux conjoints de collecte de données et les publications statistiques de la CEE dans ce domaine.

Programme de comparaison internationale et Programme de comparaisons européennes

22. En 2000, la Commission de statistique a tenu en suspens le Programme de comparaison internationale (PCI) au niveau mondial jusqu'à ce qu'un projet d'ensemble pour sa mise en œuvre ait été élaboré par la Banque mondiale, mais le Programme de comparaisons européennes (PCE), qui a été lancé en 1979 en tant que sous-programme du PCI, s'est poursuivi comme prévu en 2000-2001. Il faut donc se féliciter que, lors de sa session, la Commission de statistique se soit déclarée très favorable à l'exécution d'une nouvelle phase du Programme de comparaison internationale. Les activités du PCE portent sur les pays de la région de la CEE et sont menées sous la direction d'Eurostat et de l'OCDE, avec la participation active du Comité inter-États de statistique (CEI-STAT). Le secrétariat de la CEE s'est chargé de publier les résultats globaux de la phase de 1999 du PCE, comme il l'avait fait pour les phases précédentes. En outre, la CEE a organisé des consultations conjointes entre elle-même, Eurostat et l'OCDE, au cours desquelles il a été possible d'examiner les incidences financières et de gestion de la poursuite du PCE. La responsabilité des comparaisons actuelles entre les pays de la CEI et la Mongolie incombe principalement au CEI-STAT et au Comité d'État de la Fédération de Russie, qui bénéficient à cet égard d'un soutien financier de l'OCDE et de la Banque mondiale. En outre, le secrétariat de l'OCDE offre une assistance méthodologique à quelques pays du sud-est de l'Europe, qui ont également besoin d'une aide financière. La Conférence souhaitera peut-être examiner si les préoccupations exprimées lors de la session de la Commission de statistique au sujet de la nécessité de doter le PCI d'une structure de gestion efficace et de lui allouer des fonds suffisants s'appliquent également au PCE. L'état actuel du projet semble indiquer que les États membres de la CEE et les organisations internationales ayant des activités au niveau de celle-ci fournissent un appui suffisant pour garantir la crédibilité globale du PCE et la qualité de ses résultats.

Présentations intégrées sur le Web

23. La Commission de statistique a pris acte des améliorations que la Division de statistique de l'ONU avait apportées à son site Web contenant la présentation intégrée des travaux méthodologiques accomplis par les organisations internationales. Pour sa part, la Division de statistique de la CEE diffuse sur le Web la présentation intégrée de la Conférence portant sur les programmes de travail des organisations internationales actives dans la région de la CEE. La Conférence devrait examiner la mesure dans laquelle les deux sites sont cohérents entre eux, faciles d'accès et étroitement liés l'un à l'autre. Plus généralement, il faudrait examiner les liens entre la présentation intégrée de la Commission de statistique et celle de la Conférence, afin d'assurer une coordination aussi complète que possible. La Commission de statistique a indiqué sans ambiguïté que les deux présentations intégrées constituaient des outils importants pour la coordination et l'intégration des activités statistiques des organisations internationales. Au stade actuel, il ne semble pas y avoir de problème notable, mais il serait très important que la Conférence, qui est la principale utilisatrice de la présentation intégrée, fasse connaître son avis à ce sujet. Dans ce contexte, une importante évolution s'est produite, puisque, lors de la dernière Réunion de travail sur les métadonnées statistiques, qui s'est tenue à Washington, les organisations participantes (CEE, FMI, OCDE, Eurostat et OIT) sont convenues que le tableau d'affichage des normes de diffusion du FMI serait utilisé sur le site Web des organisations internationales comme pôle de référence pour les modèles de métadonnées. En outre, il a été convenu que ces organisations collaboreraient avec le FMI en vue de la mise au point d'un tableau d'affichage analogue reposant sur le langage XML, qui servirait d'interface entre les métadonnées des différents sites Web.

Programmes et activités statistiques liés à des manifestations et conférences des Nations Unies et mis en œuvre pour donner suite à des résolutions du Conseil économique et social

24. La Commission de statistique a examiné les incidences statistiques des manifestations et programmes principaux du calendrier des Nations Unies (par exemple, la prochaine Assemblée mondiale sur le vieillissement et le réexamen d'Action 21). Le débat a mis en évidence l'existence de toute une série d'activités très diverses, auxquelles participeront un grand nombre d'acteurs et d'organisations, et qui exigeront une étroite coopération de la part de la Commission de statistique, de la Division de statistique de l'ONU et d'autres protagonistes. En fait, ces activités donnent souvent lieu à la collecte de données et à la communication de statistiques, auxquelles participent les autorités statistiques des États membres. En outre, la responsabilité de l'examen et de la validation de l'exactitude, de la pertinence et de la fiabilité des indicateurs utilisés ou proposés par les comités définissant les politiques et examinant les questions de fond est attribuée explicitement ou parfois implicitement à la Commission de statistique. Il en va souvent de même pour les autorités statistiques des pays membres. La Commission de statistique a pris note de tous ces besoins de plus en plus importants et a exprimé son appui aux diverses actions envisagées et prévues dans son programme de travail. La Conférence devra s'acquitter d'une tâche analogue pour faire face aux incidences statistiques du programme d'activités des Nations Unies au niveau régional et répondre aux besoins de plus en plus considérables qui en découlent. En effet, il est demandé aux commissions régionales de jouer un rôle actif dans la préparation des conférences, des manifestations et des célébrations spéciales des Nations Unies et dans les mesures à prendre pour y donner suite. Cela est tout particulièrement le cas de la CEE, étant donné qu'elle joue un rôle directeur sur l'échiquier mondial. Par exemple,

la Division de statistique de la CEE a joué un rôle important dans la préparation de la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le développement social, qui s'est tenue à Genève en 2000, et dans l'action menée dans son prolongement. En outre, la Division participe activement à la mise en œuvre de la déclaration du Millénaire; c'est ainsi qu'elle a collaboré activement à l'élaboration du document de la CEE intitulé "La déclaration du Millénaire : défis pour l'Europe". De plus, la Division de statistique de la CEE ne se borne pas à participer pleinement aux manifestations mondiales, mais joue également son rôle dans des initiatives spéciales et spécifiques qui ont lieu au niveau européen et dont les incidences et les besoins au niveau statistique sont importants. La Division de statistique de la CEE a commencé, en coopération avec le PNUD, la mise en œuvre d'un projet extrabudgétaire portant sur la surveillance de l'évolution sociale dans les pays en transition.

25. Mesures à prendre par la Conférence : La Conférence souhaitera peut-être demander au Bureau d'examiner les incidences du programme d'activités des Nations Unies au niveau de la CEE et les besoins qui en découlent, et discuter de la façon d'intégrer de façon appropriée ces incidences dans son programme de travail. Un document consacré à ces questions et contenant des propositions précises concernant le programme de travail de la Conférence pourrait être présenté lors de la prochaine réunion plénière de la Conférence.
